# CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

#### Commission des solidarités

### 4124 - Prévention et dépistage

#### Dépistage de la tuberculose

Rapport n° CP/2012/203

#### Service gestionnaire:

Service des actions de prévention sanitaire

#### Résumé:

Au titre de sa mission de prévention de la tuberculose, le service des actions de prévention sanitaire confie la réalisation des clichés radiologiques, nécessaires au suivi des patients concernés, à des structures de radiologie publiques ou privées.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la poursuite des relations conventionnelles avec ces structures.

#### I. SITUATION GENERALE:

Dans le cadre de son dispositif départemental de prévention de la tuberculose, le service des actions de prévention sanitaire est amené à pratiquer des suivis cliniques radiologiques des populations qui ont été au contact de sujets atteints de tuberculose.

Ces actions sont menées dans le cadre des consultations de dispensaires antituberculeux et les clichés radiologiques sont réalisés par des structures publiques ou privées de proximité pour faciliter l'accès à la prévention de ces populations et leur adhésion au suivi qui dure en moyenne 2 ans.

# II. SITUATION SPECIFIQUE:

Dans un souci de territorialisation et de travail de proximité, le Conseil Général a passé des conventions avec le service de radiologie de la Clinique St Luc à Schirmeck, le cabinet de radiologie privé de Molsheim et le service de radiologie des centres hospitaliers de Haguenau, Saverne, Sélestat et Wissembourg.

# III. PROPOSITION:

Afin de garantir la continuité de cette action de prévention de la tuberculose, il conviendrait de poursuivre la relation conventionnelle avec les structures et établissements jusqu'au 31 décembre 2012.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve les conventions au titre de la prévention de la tuberculose à intervenir entre le Département et respectivement le service de radiologie de la Clinique St-Luc à Schirmeck, le cabinet de radiologie privé de Molsheim et les centres hospitaliers de Haguenau, Saverne, Sélestat et Wissembourg.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer ces six conventions.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL